



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 21/02/24.

### APPEL A PROJETS

#### PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2024 (PDASR)

Afin de lutter contre l'insécurité routière et combattre les comportements à risques sur les routes, la préfecture du Cantal lance son appel à projets 2024 afin de soutenir les porteurs de projets, publics ou privés, souhaitant mener des actions au niveau départemental.

Les projets devront s'inscrire dans le cadre d'au moins un des 4 enjeux fixés par le document général d'orientations en cours et présentés dans l'appel à projets :

- Le risque routier professionnel
- Les deux roues motorisées
- Les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs tels que l'usage du téléphone)
- Les nouveaux modes de mobilités dites « douces »

Pour être subventionnée, l'action doit être portée par une collectivité territoriale, une association, un établissement scolaire, un établissement public ou semi-public, une entreprise ou une fédération professionnelle.

Afin de soutenir toutes les initiatives en matière de sécurité routière, toute proposition étayée et construite portant sur d'autres enjeux sera également étudiée. De manière non exhaustive, les projets peuvent concerner des actions à destination des seniors, des scolaires dès le primaire, des opérations sur la réglementation (sièges-auto, code de la route, suspensions et annulations de permis de conduire, retour au permis, etc...).

**Le dossier de demande de subvention (cerfa 12156-05), ainsi que les justificatifs et pièces complémentaires éventuelles sont disponibles sur [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr) et doivent être adressés avant le lundi 25 mars 2024 par courriel à [celine.joanny@cantal.gouv.fr](mailto:celine.joanny@cantal.gouv.fr)**

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le bureau éducation et sécurité routières de la préfecture à l'adresse suivante : [celine.joanny@cantal.gouv.fr](mailto:celine.joanny@cantal.gouv.fr)

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC